



CAPL N°1 du 22 novembre 2012

liste d'aptitude de B en A

Déclaration liminaire des élues A CGT

Pendant 5 années les agents de la DGFIP ont fait les frais de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Emblème du Sarkozisme, appuyée sur la fusion DGI-DGCP, elle a sabordé le service public fiscal, foncier et financier, laminé les effectifs et conduit à une dégradation sans précédent de la vie au travail, de l'accomplissement des missions et des conditions d'accueil des usagers.

Le personnel de la DRFIP a combattu ces logiques destructrices. Ce n'est pas pour accepter aujourd'hui, « une démarche stratégique », marque de fabrique du nouveau Directeur Général, qui porte des orientations identiques !

Les personnels sont fort inquiets de l'avenir qui est réservé à notre administration dans un contexte de politique d'austérité. Nous ne faisons pas partie des Ministères dits « prioritaires ». Les suppressions d'emplois continuent : **2023 emplois dont 29 en Ile et Vilaine vont encore être supprimés au 1^{er} septembre 2013. C'est inadmissible dans un contexte de tension extrême dans les services.**

Pourtant c'est bien notre administration qui est au cœur de la politique de réduction des déficits des Finances Publiques. Son rôle est majeur pour alimenter les caisses du Trésor en luttant contre la fraude fiscale estimée à plus de 20 milliards.

Emploi, budgets, statut, dialogue social, qualifications, promotions, rémunérations, réseau, vie des services :

Le gouvernement prend la lourde responsabilité d'une dégradation généralisée des conditions de travail et de la vie des agents des Finances en menant une politique d'austérité.

Aujourd'hui, nous abordons cette CAPL, dont l'ordre du jour est l'examen de la Liste d'aptitude de B en A dans des conditions particulières.

Au mois d'août, la DG a publié un guide pour les listes d'aptitude 2013 qui articulait les travaux des CAPL autour de la notion de potentialité.

Compte tenu de l'absence d'information sur le Plan de Qualification Ministériel 2013, qui ne sera pas connu avant le 22 novembre prochain, date limite de tenue des CAPL, la DG laisse les directions tenir ces CAPL sans leur avoir communiqué les potentiels.

Cette situation est totalement inadmissible et va inévitablement conduire les directions à adopter des comportements très différents en matière de nombre d'agents classés « excellents ». Nous craignons que cette situation génère des iniquités de traitements qui impacteront fortement les travaux de la CAPN de 2013.

Nous ne pourrions pas comprendre une diminution du Plan de qualification Ministériel.

M SARKOZY estimait qu'une part des gains dégagés par les suppressions d'emplois devait être rendue aux agents via la promotion interne. Nous espérons que pour 2013, **ce ne sera pas la double peine : les suppressions d'emplois d'un niveau similaire aux années précédentes et des promotions moins nombreuses.**

Nous tenons à rappeler les revendications de la CGT.

La CGT revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut pas accéder à la promotion par le concours.

La CGT regrette le faible volume de la promotion interne que ce soit pour la liste d'aptitude ou l'examen professionnel.

Dans l'immédiat, prenant acte du cadre imposé par l'existence des Listes d'Aptitude, la CGT Finances Publiques agit pour assurer une équité dans le traitement des dossiers en obligeant à la transparence.

Dans ce cadre, la CGT revendique :

- L'établissement d'un rapport d'aptitude **pour tous les postulants** et non pour les seuls candidats classés « excellent » ;

- que l'appréciation des critères de « parcours professionnel » et « d'aptitude à

la mobilité » vus dans le cadre de l'examen de la « valeur professionnelle », n'écarte pas de candidats qui auraient un parcours spécifique (agents techniques, géomètres, cadastreurs..) ;

- Une plus grande transparence avec l'accès aux élus de tous les documents utiles à la CAPN et en particulier la fiche d'aide à la sélection prévue par le guide des travaux dès la consultation afin de préparer dans de bonnes conditions la défense des agents.

- L'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Après les déclarations liminaires, M ZOLLER annonce les potentialités communiquées par la DG. Elles sont au nombre de 4 mais la décision ministérielle n'est pas encore prise.

M ZOLLER souligne le fait que le quota des années précédentes était majoré pour tenir compte de la fusion. Aujourd'hui, nous revenons au niveau existant avant la fusion.

La direction a décidé de proposer 6 personnes dans la liste des dossiers classés « excellent ».

M ZOLLER explique les critères retenus par la DG pour fixer les quotas par Direction :

Ceux-ci dépendent du nombre d'agents dans la Plage d'Appel Statutaire (PAS), du nombre de candidats et de promotions des années précédentes.

M MACE a rappelé le dispositif mis en place avec la tenue de réunions d'information.

De plus, il a reçu 25 candidats qui le souhaitent en entretien individuel.

Pour 2013, le nombre d'agents se situant dans la PAS s'élève à 209 agents filière fiscale, 232 filière gestion publique.

Parallèlement, il y a eu dans chaque filière respectivement 37 et 40 candidats.

Les critères retenus pour la sélection sont:

- la notation des 5 dernières années
- l'aptitude à l'encadrement
- l'aptitude à la mobilité géographique et fonctionnelle
- le parcours professionnel
- l'avis du chef de service

Pour information, la répartition par tranche d'âge des lauréats de la liste d'aptitude 2012 est la suivante :

	FILIERE GESTION PUBLIQUE	FILIERE FISCALE
Moins de 45 ans	2%	1%
Entre 45 et 50 ans	28%	34%
Plus de 50 ans	70%	65%

Après l'évocation des dossiers par les organisations syndicales, la Direction a établi la liste des dossiers classés « excellent » :

N°	NOM	PRENOM	FILIERE	AFFECTATION
1	OUAIRY	FABIENNE	FF	DRFIP DIV CTX
2	LAUNAY	MARIE	FGP	DRFIP -ERD
3	GROISIER	SYLVIANE	FF	SIE ST MALO SUD
4	CLAVARD	JEAN PIERRE	FGP	RENNES PIAA
5	LAREYRE	PATRICK	FF	DRFIP DIV CF
6	JAOUEN	GAELLE	FGP	DOMAINES

Les votes sont les suivants :

- liste des dossiers classés « excellent » :

Pour : Administration- Solidaires- CFDT-FO

Contre : CGT

- liste des dossiers classés « Très bon » :

Pour : Administration.

Abstention : Solidaires- CFDT-FO

Contre : CGT

- liste des dossiers classés « à revoir » :

Pour : Administration.

Abstention : - CFDT-FO

Contre : CGT- Solidaires

Les élus ont voté contre les listes issues de la CAP, sans remettre en cause la qualité des agents retenus, auxquels nous adressons nos félicitations.

Le vote Contre de notre organisation provient du fait que nous contestons un volume trop faible de promotion.

Les élus de la CGT : Brigitte ELIOT- Bée GRANDAIS